

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**du 25 juillet 2016 à 19 heures 15**

Présents : MM. FESSY - JAFFRE – MAZILLE – DUBREUIL – POISSON -CHAMPAGNON – DELLI – MELINAND -

MMES VIROT –CORGIER – PERRAUD – DAVID –BERARD – BONNET — AUCLAIR – DEBOURBIAUX -

Absents excusés : MM. PORTAIS – MOUGIN - RODACH – DESCOURS – MICHEL - BERTHAULT

Mmes MATHIEU – DUBOIS- GIRARDIER – PAYET - MORILLON

Pouvoirs :       Mme MATHIEU à M. DUBREUIL  
                      M. PORTAIS à M. MELINAND  
                      Mme DUBOIS à M. JAFFRE  
                      M. MOUGIN à M. POISSON  
                      M. RODACH à Mme DAVID  
                      Mme GIRARDIER à Mme VIROT  
                      Mme PAYET à Mme AUCLAIR  
                      M. DESCOUR à M. FESSY  
                      Mme MORILLON à Mme DEBOURBIAUX

M. CHAMPAGNON Pascal a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise que ce conseil sera un exposé des différents travaux en cours et projets à venir suivant l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 : Une remarque de Mme DAVID concernant le fait que tous les responsables de commissions sont cités sauf celui de la commission culture tourisme et association. Le compte rendu sera corrigé en conséquence.

Suite à cette remarque le procès-verbal est adopté.

**D I A**

**Monsieur le Maire rend compte de sa délégation.**

Il ne préempte pas pour :

- Vente parcelle AC 665 – 410 M2, Le Sou
- Vente parcelles AI 551 – 565 et AH 1223 – 1223 M2, Impasse des oiseaux
- Vente parcelles AE 286 - 287 – 600 M2, Route Sainte Geneviève
- Vente parcelles AE 146- 285- 288 - 289 – 1864 M2, L'Ecluse
- Vente parcelle AE 457 – 792 M2, Route Sainte Geneviève
- Vente parcelle AL 468 – 838 M2, Route de Champanard
- Vente parcelles AI 469 – 472 - 474 – 1603 M2, Chemin Carron
- Vente parcelle ZB 176– 2392 M2, Route de Macon
- Vente parcelle AI 551 – 1223M2, Impasse des Oiseaux
- Vente parcelles AB 331 – 333 (pour moitié) – 1118 M2, Route de l'aérodrome
- Vente parcelles AH 1417 - 1424– 326 M2, Rue Jean Carron

- Vente parcelle AI 518– 6874 M2, Avenue de l'Europe
- Vente parcelle AE 300 – 781 M2, Impasse du Grand Logis
- Vente parcelle AL 529– 869 M2, Rue Jean Sébastien Bach
- Vente parcelle AC 666 – 351 M2, Le Sou
- Vente parcelle AC 648– 303 M2, Le Sou

### **Demande du sou des écoles d'une augmentation du prix du repas.**

Mme PERRAUD expose la demande du sou des écoles pour augmenter le prix du repas de 0.10 €.  
Le prix des repas n'ayant pas augmenté depuis deux ans un ajustement du prix des repas est nécessaire.

Après réflexion du sou des écoles l'augmentation ne sera peut-être que de 0.05 € par repas.

Coût des repas proposé par le SOU DES ECOLES au 1er septembre 2016 :

Enfant, inscrit tous les jours : 3.05 €

Enfant, repas exceptionnel : 4.90 €

Adulte inscrit : 4.40 €

Adulte, exceptionnel : 5.50 €

En conséquence il est demandé au conseil d'autoriser le sou des écoles d'effectuer une augmentation maximale de 0.10 € par repas pour la rentrée scolaire 2016.

Le conseil à l'unanimité accepte cette demande.

### **Finances, Ressources humaines, Economie locale.**

Mme CORGIER, responsable de la commission, commente le tableau du bilan financier après 6 mois d'exercice.

Un tableau récapitulatif est présenté au conseil et commenté.

Tableau comparatif entre le budget 2016 voté par le conseil et ce qui est réellement réalisé au 30 juin sur le fonctionnement uniquement.

Seulement 32.3% des dépenses de fonctionnement ont été réalisées et 29.47% des recettes.

Pas de remarque sur la présentation.

Mme CORGIER informe le conseil de l'octroi de deux subventions d'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local :

- l'une pour la rénovation thermique des toitures terrasses de l'école maternelle, pour un montant de 10 500 €, soit 25% du coût total de l'opération (42 000 € HT).

- l'autre pour l'aménagement de sécurisation du cheminement entre le quartier de Beauval et de la gare, pour un montant de 27 000 €, soit 25 % du coût global de l'opération (108 000 € HT)

Mr le Maire indique que pour toucher ces subventions les travaux doivent être engagés cette année, au moins les études. Ces subventions non prévues au budget sont donc de bonnes nouvelles pour les finances de la commune.

### **Attribution des droits de mutation et de péréquation de la TP.**

Une somme de 121 011.50 € est attribuée à la commune au titre des droits de mutation. Cette somme est légèrement supérieure à celle inscrite dans le budget 2016.

Une somme de 13 110 € est aussi attribuée au titre de la péréquation de la TP.

### **Point sur les changements du personnel.**

Beaucoup de mouvement au niveau du personnel dans les écoles.

Mme CORGIER informe le conseil des transferts et départs ainsi que des différentes raisons de ces changements.

Recrutement d'une personne pour les services administratifs suite à la demande de mutation d'un agent.

### **Information sur le dossier Colruyt.**

Mr le Maire informe le conseil que la société COLRYUT tenant toujours à réaliser le projet déposera un nouveau dossier de permis de construire. Mr le Maire expose les prémisses du futur projet au conseil ainsi que les suites du retrait du premier dossier.

### **Information sur l'implantation des transports Alainé ,coiffeur à Pizay , agrandissement de la résidence sénior.**

#### **Transports Alainé**

Construction d'un nouveau local sur des terrains appartenant déjà à la société en lieu et place d'un ancien bâtiment. Cette nouvelle construction de 18000m<sup>2</sup> est dédiée essentiellement à un client.

Mr le Maire décrit le projet et fait un point sur la défense incendie du futur bâtiment qui nécessite deux point d'eau à 120m<sup>3</sup>/h obligeant à une étude plus poussée sur le sujet.

Cette nouvelle construction devrait permettre à terme la création de 10 emplois.

#### **Coiffeur à Pizay.**

Installation d'un coiffeur à Pizay, l'Artist'if, au 148 rue des Forgerons, en aménageant un garage en salon de coiffure.

#### **Agrandissement de la résidence sénior du Parc Saint Jean.**

Construction d'une extension de la résidence sénior, en continuité Sud de celle existante, sur un terrain vacant suite à l'abandon d'un projet de salle fitness et commerces qui n'a pas vu le jour. Mr le Maire présente une vue générale du bâtiment qui sera indépendant du premier.

### **Social**

#### **Bilan sur les attributions de logements**

Pour rappel la commune a actuellement 147 logements sociaux, 91 gérés par l'OPAC à la résidence des Pépinières et du Cep rue des Pépinière, rue Jules Ferry et rue Lamartine, 35 gérés par HBVS à la résidence Maurice Bacquet rue des Villards et 21 par la SEMCODA résidence le Hameau des Sens rue des arts et rue des Explorateurs.

A partir du mois de septembre SEMCODA mettra en location 26 appartements de la résidence Val Nature située rue des Arts à Val Parc. Il y a aussi dans cette résidence 14 logements en accession à la propriété mais un seul a été vendu. Les 13 restants seront vraisemblablement mis en location.

Une commission d'attribution s'est réunie le 20 juillet pour une première tranche de 9 logements.

Une autre commission aura lieu le 3 août pour 12 nouveaux logements et une autre en septembre.

Mme VIROT explique le mode d'attribution des logements mis sur le marché dans la résidence Val Nature par la SEMCODA.

Pour chaque logement 3 candidatures sont proposées. La personne qui se voit attribuer un logement est rapidement avertie, en cas de refus, on le propose à la deuxième personne et ainsi de suite. Les personnes n'ayant pas été retenues se verront alors proposer un autre logement.

Les résidences Hameau des Sens et Val Nature favorisent la mixité sociale. La plupart des logements sont attribués dans le cadre du dispositif PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Quelques logements sont attribués dans le cadre du dispositif PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) pour les familles qui ont des ressources inférieures de 55 à 60 % au plafond de ressources exigées à l'entrée dans un logement PLUS.

Il y a également des logements destinés à des personnes de classe moyenne dans le cadre du dispositif PLS (Prêt Locatif Social) logements destinés à des personnes dont le plafond de ressources est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement PLUS. En fonction des ressources le loyer sera donc plus ou moins important.

A partir de janvier 2017 l'OPAC mettra en location les 56 logements de la résidence Les Sarmentelles dans la zone Parc Saint Jean.

Mme VIROT commente le fait qu'il n'y a pas beaucoup de mouvement au niveau des logements locatifs sur la commune alors qu'il y a beaucoup de demandes.

### **Transports scolaires**

Une participation financière étant demandée pour l'utilisation du service de ramassage scolaire en bus et pédibus, il y a moins d'inscriptions cette année.

Car 1 matin 47 inscrits en 2015 2016 : 39 Car 1 soir 59 inscrits en 2015 2016 : 36

Car 2 matin 70 inscrits en 2015 2016 : 48 Car 2 soir 60 inscrits en 2015 2016 : 32

Mercredi 11h30 : Car 1 : 30 inscrits en 2016 Car 2 : 30 inscrits en 2016

Pour le matin et le mercredi 11h30 : 2 cars de 55 places seront nécessaires

Pour le soir 1 bus de 73 ou 76 places pour le transport des 68 enfants, devrait suffire.

Certains arrêts seront supprimés car il n'y a plus d'enfants :

Route de Moreil /route des Chalendrières

Le Bourg/abri bus

Route de Villé/route des Massues

Rond-point de Bel Air.

Le soir, si un seul bus assurera le trajet, les horaires pourraient être modifiés. Dans ce cas, un courrier d'information serait adressé aux familles avant la rentrée scolaire.

Une rencontre avec le chargé des transports scolaires des cars Maisonneuve est programmée le 18 août pour faire le point.

Pour le pédibus il y a aussi moins d'enfants inscrits : 49 le matin, 42 le soir et 33 le mercredi matin.

### **Scolaire**

Mme PERRAUD fait un point sur la rentrée 2016

#### **Effectifs rentrée 2016**

Ouverture de la quinzième classe en élémentaire : 357 élèves inscrits à ce jour, soit :

\* 3 classes de CP (72 élèves)

\* 3 classes de CE1 (70 élèves)

\* 3 classes de CE2 (73 élèves)

\* 2 classes de CM1 (67 élèves de CM1)

\* 1 classe de CM1/ CM2

\* 2 classes de CM2 (65 élèves de CM2)

\* 1 ULIS (12 élèves)

Maternelle, effectifs en légère baisse, 168 élèves, 6 classes :

46, petite section, répartis en 1 classe PS et 1 PS/MS

67, moyenne section, répartis en 2 classes MS et la classe PS/MS

55, grande section, répartis en 2 classe GS

### **Inscriptions accueils périscolaires et TAPS :**

Les inscriptions sont stables si l'on prend en compte l'usage réel des différents services proposés : garderies, études et TAPS.

Garderies :

Elémentaire, matin = 59 élèves      Soir = 58 élèves

Maternelle, matin = 20 élèves      Soir = 35 élèves

Mercredi = 27 élèves

Etude du soir : 43 élèves dont 26 après 18 heures

TAPS :

Mardi, élémentaire = 176 élèves      Maternelle = 72 élèves

Vendredi, élémentaire = 157 élèves      Maternelle = 67 élèves

### **Sécurité - Services techniques**

Mr POISSON fait part au conseil des dernières informations de sa délégation.

**Service technique:** renfort de trois stagiaires pour pallier aux congés du personnel technique.

M. BRETONNIER Laurent du 4/07/2016 au 22/07/2016M.

M. TERRIER Clément du 1/08/2016 au 26/08/2016

M. MENIGOZ Aymeric du 18/07/2016 au 12/08/2016

**Commission de sécurité** au SDIS à Lyon pour le permis de construire modificatif de l'établissement OGEC Notre-Dame (lycée privé de Bel Air), avis favorable avec les recommandations suivantes:

- Faire contrôler par un organisme agréé les rapports des vérifications des travaux et les présenter lors de la visite d'ouverture qui est à programmer.
- Fournir toutes les attestations concernant la sécurité des bâtiments
- Élaborer un registre de sécurité.
- La défense incendie devra permettre un débit de 90 m3/heure et le poteau incendie devra être mis à moins de 200 mètres.

### **Communication**

Mr DUBREUIL informe le conseil des différents travaux de la commission.

**Nouvelle Lettre d'information**, le N°6, à paraître.

200 abonnés via le site Internet (abonnement volontaire)

Diffusion papier en Mairie et dans les commerces de proximité

Distribution complémentaire dans certaines résidences

Une diffusion au plus près, l'objectif étant toujours celui de restreindre l'utilisation du papier.

### **Site Internet**

Nombre de visites quotidiennes assez régulier, aux alentours de 200, avec des pics, le 25 juin par exemple, à 500 visites dans la journée. Certainement pour rechercher des informations sur les Feux de la Saint Jean.

### **Réseaux informatiques :**

#### **Ecoles**

Raccordement du nouveau bâtiment via la fibre optique pour avoir accès au réseau informatique de l'école.

Raccordement de l'école maternelle à l'accès Numéricâble sécurisé du rectorat  
Projet de classe numérique. Après plusieurs tests de matériel le choix s'est porté sur une tablette de marque Lenovo dont le prix est très raisonnable. L'objectif est de déployer trois classes pour la rentrée de septembre.

#### **Mairie**

Remplacement du serveur de données principal.

Mise à niveau de 3 postes et politique de sécurité.

Pour information l'ancien serveur de la mairie sera recyclé pour servir de serveur de données pour les écoles.

#### **Plan de formation, bilan et à venir**

6 demi-journées réalisées sur le premier semestre à raison d'une par mois, répartie en début de période pour le personnel et en fin pour les élus qui le désireraient : Word-Excel en priorité pour un budget de 2750 euros TTC.

Avenir : reconduction de l'action sur le second semestre sur le même principe pour le personnel et les élus que cela intéresse. Planning en cours d'élaboration. Budget constant.

#### **Culture-Tourisme-Association-Festivités**

Mme DAVID relate les différentes animations qui se sont déroulées sur la commune.

##### **11 juin 2016, Saint Jean en fête.**

6 associations sont intervenues pour les spectacles ainsi que le comité des fêtes pour la partie mise en place de la buvette. La buvette était tenue par un groupe de bénévoles du Centre Social qui a pour projet un voyage au Futuroscope. Cette action leur a rapporté environ 1 300 €.

M. David remercie les membres de la commission pour le travail d'organisation, d'animation et de logistique. Des dispositions seront à prendre pour l'amélioration de la mise en place ainsi que les horaires de cette fête. Par contre l'emplacement, devant la salle d'animation rurale, ne devrait pas changer car ce lieu a plu à tout le monde.

##### **Cérémonies-hommage aux victimes de Nice**

C'est un travail et une volonté de toute la commission d'avoir mobilisé et impliqué les enfants du groupe scolaire. Nous avons la chance d'avoir en moyenne une vingtaine d'enfants présents lors des répétitions et des cérémonies.

Gilles RODACH mène les répétitions et organise les cérémonies et toutes les personnes présentes, anciens combattants, porte-drapeaux, expriment leur satisfaction sur la rigueur de ces cérémonies. Il est aussi à noter que la fréquentation à ces événements est en augmentation certainement à cause de la présence des enfants.

Prochaine cérémonie le 14 août au monument aux morts à 10h30 à Pizay, en hommage aux résistants. Egalement le 11 novembre pour la commémoration de l'armistice sur la place de l'église en présence des enfants et de la fanfare.

La cérémonie des vœux 2017, habituellement le premier lundi du mois de janvier, serait donc le 2 janvier. Mme David propose de décaler la date au 9 janvier afin de laisser un peu de temps pour l'organisation après les fêtes de fin d'année. Malgré le fait qu'il y aura forcément d'autres communes qui feront leur cérémonie à la même date, M. le Maire cite Saint Etienne des Oullières comme exemple, les membres de conseil décident de retenir la date.

La commission travaillera donc à l'organisation de cette soirée du 9 janvier 2017.

##### **Festival Dezing 2016**

Deux ans d'existence pour le festival mais malheureusement cette année ils n'ont pas bénéficié de bonnes conditions climatiques. C'est un festival ouvert à tous et où le terroir beaujolais est mis en valeur, artisanat, vin.

Cette année compte tenu du nombre insuffisant de spectateur le budget est catastrophique et Mme DAVID pense que cela sera la dernière édition de ce festival.

Mme David propose de travailler sur le sujet sachant que sur un budget de 70 000 € ils n'ont bénéficié que de 3 500 € de subventions, 2 000 € par la CCSB, 1 000 € de la commune de Saint Jean d'Ardières et 500 € du département.

Mme DEBOURBIAUX pense que l'Union viticole a aussi participé financièrement à hauteur de 1 000 €.

C'est dommage pour les 80 à 100 bénévoles qui ont fourni un travail énorme pour la réussite de cet événement.

Mr le Maire souligne que l'association a remercié la commune pour le soutien apporté par la collectivité ainsi que Belleville pour le prêt de matériel.

Mme DAVID insiste sur le fait que les collectivités locales s'impliquent peu dans ce genre d'événement alors que par ailleurs d'autres événements sont largement dotés.

### **Fête des associations**

Le 11 septembre est organisé un forum où seront présentes 9 associations de la commune.

Il sera organisé au complexe Joseph Rosseli de 10 heures à 16 heures, et il aura un moment réservé aux présidents d'associations pour qu'ils se rencontrent. La commune de Saint Jean d'Ardières travaille avec la commune de Belleville pour cet événement, il est donc important que les associations de Saint Jean soient présentes.

Mme DAVID rappelle qu'une association n'est pas un club privé mais doit rester ouverte à toutes les personnes qui désirent y adhérer. La commune donne des subventions pour que les associations amènent de l'animation à nos résidents et enfants de la commune.

### **Créneaux salles du moulin (Voir annexe 1)**

Les nouvelles salles du moulin sont mises à disposition des associations suivant le planning joint en annexe.

Une nouvelle association, Energie Danse, a demandé un créneau. Cette association compte plusieurs personnes de Saint Jean parmi ses adhérents.

Les WISPS ont aussi demandé des créneaux en cas de mauvais temps pour les entraînements des enfants.

Pas de nouvelle demande pour l'instant. Une réunion programmée le 2 septembre avec les présidents d'association pour la signature de la convention d'occupation ainsi que la remise des clefs pour le prêt des salles.

### **Saint Nicolas-RDV citoyen-Téléthon**

La manifestation de Saint Nicolas ayant lieu le 3 décembre, le même jour que le Téléthon qui fête ces 30 ans d'existence.

Le sou des écoles devrait tenir à nouveau la buvette.

Une réunion de commission est programmée le 13 septembre.

Mme DAVID informe le conseil sur une activité culturelle portée par la CCSB.

Un opéra aurait dû se dérouler sur la colline de Brouilly, dans l'ancienne carrière.

Un habitant d'Odenas, chanteur lyrique de profession, proposait de monter ce spectacle avec des adhérents de l'association, chanteurs amateurs.

La CCSB a octroyé une subvention de 2 000 €, pour structurer l'association et ainsi pouvoir monter un spectacle en 2017.

### **Culture et tourisme intercommunal.**

Concernant la fusion des communautés de communes avec le haut beaujolais et la commune de Saint Georges de Reneins, au niveau des offices de tourisme il semblerait que l'on s'oriente sur une expansion de l'OT à toute la nouvelle collectivité sachant que les OT travaillent déjà ensemble au niveau du tourisme.

Pour les compétences gestion et fonctionnement des bâtiments culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

La CCSB gère déjà la médiathèque le Singuliers, la médiathèque de Beaujeu, la bibliothèque Bernard Pivot à Quincié. Il est prévu dans la fusion la mise en réseau des bibliothèques communales autour des médiathèques intercommunales.

Il y aura aussi un soutien financier pour les écoles de musique.

Mme David profite de son intervention pour inviter tous les conseillers municipaux à participer à la réunion d'information sur la fusion des communautés de communes et de Saint Georges de Reneins le 08 septembre 2016 au théâtre de Beaujeu à 20 heures.

Mr MAZILLE soulève l'iniquité entre les différentes manifestations culturelles supportées par la CCSB, avec une subvention de 500 € pour le festival Dezing alors qu'une subvention de 2 000 € est accordée pour un opéra lyrique, ce qui le surprend énormément.

Mr le maire confirme qu'il a déjà dû défendre cette subvention à Dezing, soutenu par Mr le maire de Corcelles Jean-Paul CHEMARIN, mais que la politique de la CCSB était de défendre toutes les cultures. Mr le maire pense que dans l'esprit des gens le festival Dezing est une « rave party » alors qu'il s'agit d'un vrai

festival musical avec des groupes de qualité et de renommée nationale, avec un état d'esprit très ouvert et convivial.

### **Bâtiments-CITEAU**

#### **Mr JAFFRE expose les différents chantiers en cours et à venir. (Voir annexe 2)**

La rénovation complète de la salle V, à l'école élémentaire, est terminée. Suite à la rencontre avec l'institutrice qui l'occupe, un grand placard mural a été réalisé en remplacement du mobilier déjà ancien et en mauvais état. Tous ces travaux auront un coût de 9 500€.

Travaux dans les vides sanitaires du bâtiment de l'école pour le passage en séparatif des évacuations des eaux usées.

Un des gros chantiers de l'été sollicitant les services techniques est la réfection des sols de l'école, environ 60% de la surface totale, par métallisation. Cela permet de remettre une couche d'usure sur des sols assez fortement sollicités et ainsi de prolonger la durée de vie du revêtement.

Pour les vacances de toussaint, il est prévu de refaire les toitures terrasses de l'école maternelle, d'où la subvention à hauteur de 25% du montant des travaux cité ci-devant par Mme CORGIER, et pour un budget total de 42 000 €. Mr JAFFRE espère aussi pouvoir obtenir une subvention du fournisseur d'énergie ENIS dans le cadre des économies d'énergie même si rien n'est encore certain.

Suite et fin des travaux de l'accueil de la mairie. Il reste la partie revêtement de sol ayant pour but une optimisation du visuel et d'une isolation thermique pour minimiser les écarts de température au sol. L'entreprise CHANU interviendra au mois d'août pour les travaux.

Concernant les travaux ADAP et le dossier accessibilité, nous avons une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 47 360 € qui arrive pour une dépense totale de 118 400 €. Ces travaux sont à réaliser sur un maximum de trois, comme la commune s'y était engagée. La prochaine commission bâtiment devra statuer sur les travaux à engager.

Mr JAFFRE fait un rappel sur les noms des nouvelles salles du moulin et de la légende qui s'y rattache. Toutes les salles ont un nom se rapportant à des moulins célèbres et à l'entrée de chaque salle une signalétique explique ce que cela représente.

Les membres de la commission bâtiments ont reçu la dernière version du projet d'agrandissement et de mise aux normes accessibilités des vestiaires du stade Marcel Giroud. Mr JAFFRE présente le plan de la dernière version modifiée ainsi que la nature des travaux qui pourraient être effectués sur ce bâtiment. Le budget prévisionnel est de 350 000 € H.T.

#### **Assemblée générale du CITEAU du 21/07/16. (Voir annexe 3)**

Présentation par Mr JAFFRE de l'évolution entre 2014 et 2015 des débits et des volumes traités par la station d'épuration.

Le volume traité a un peu baissé, du aux conditions climatiques de l'année 2015 beaucoup plus sec que 2014, en revanche comme la population augmente sur les trois communes, Belleville, Saint Jean d'Ardières et Taponas, le volume de pollution organique augmente.

Le fonctionnement de la station atteint un bon rendement.

Mr CHAMPAGNON commente le tableau relatif au bilan de fonctionnement du réseau de chaleur utilisant l'énergie fatale des eaux traitées par la station d'épuration. Le réseau chauffe actuellement deux bâtiments de la Villa Durabo situés en face de la station. Sur une année de service la performance du système, le COP, s'est établi à 5.1 pour un objectif initial à 4.5.

Le CITEAU étant fournisseur d'énergie, la vente ne couvre pas à l'heure actuelle l'investissement initial qui est important. Mr JAFFRE précise qu'avec les aides obtenues sur ce projet l'équilibre financier se fera sur huit/dix ans. Il précise aussi que ce système est un bon vecteur d'image pour nos collectivités et que cela nous a permis d'avoir des subventions de l'ADEME et de l'Europe.

Une deuxième tranche de travaux va débiter pour l'alimentation de deux nouveaux bâtiments, un d'habitation et un pour des activités tertiaires, le potentiel d'utilisation du système sera à son maximum.

Un système de rafraîchissement des logements est aussi opérationnel depuis peu en utilisant le même système mais en inversant l'échange de chaleur permettant ainsi de tempérer les appartements.

Le système est aussi utilisé pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire à 30°C qui est ensuite mise en température par une chaudière au gaz. Cela permet une substantielle économie de gaz et donc réduit le coût.

### **Voirie-Urbanisme**

### **Point sur Val Parc**

Mr MAZILLE fait une présentation des différents chantiers en cours sur le territoire de la commune.

Sur Val Parc il y a plusieurs tranches en cours, la 4 réhabilitation de la ferme Roux divisée en plateaux, et aussi la 3 phase 2 qui concerne tout le tènement des anciennes pépinières Pin-Claret. A ce jour des entreprises sont en train de réaliser les voiries, les réseaux avant de permettre aux constructeurs de venir monter les nouveaux bâtiments.

Il est également présenté des photos des bâtiments de logements locatifs Val Nature maintenant achevé et de la voirie de la 4. Pratiquement tous les lots sont vendus mais l'Avenue des Explorateurs restera fermée au niveau de la voie verte tant que tous les lots ne seront pas bâtis comme cela avait été décidé.

Sur les photos suivantes Mr MAZILLE fait part des problèmes rencontrés sur les travaux réalisés pour passer les réseaux et avec les intempéries de ces derniers temps il y a des accumulations de boues dans les tranchées qui ont débordé sur la voirie, sur les points bas. Il a été demandé à l'entreprise d'intervenir pour rejeter ces boues directement dans le bassin situé en contrebas et déjà construit.

La deuxième photo montre la voie verte où une incompréhension avec Nexity a conduit au non entretien d'un côté de la voie croyant que cela avait déjà été rétrocédé à la commune qui entretient déjà l'autre côté de la voie.

La troisième photo est présentée pour symboliser les problèmes d'éclairage qu'il y avait à Val Parc qui sont en passe d'être réglés. Sachant que ces réseaux ont déjà quelques années des remplacements d'ampoules deviennent nécessaires. C'est toujours Nexity qui doit s'occuper de cette charge.

Mr MAZILLE conclut sur Val Parc en soulignant que la dernière tranche de construction, tranche 3 phase 2, commençait alors que le projet débuté depuis bientôt plus de dix ans.

### **Impasse du Prieuré**

Présentation de clichés sur la voirie de l'Impasse du Prieuré avant et après le nouvel aménagement. C'est une réhabilitation complète voirie urbaine avec une circulation apaisée, symbolisée par une zone de rencontre où la priorité est aux piétons et aux modes doux.

Mr MAZILLE pose la question du devenir d'un petit morceau de terrain situé dans le virage de cette voirie. Des riverains étaient intéressés par l'acquisition de cette parcelle appartenant à la commune mais réflexion faite il apparaît opportun de garder cette parcelle pour l'aménager en espace vert pour garder la co-visibilité des deux sens de circulation.

Ce chantier qui a duré presque un an, grosses difficultés avec les différents concessionnaires, est maintenant terminé et le PV de réception sera bientôt signé.

D'autres lotissements privés sont aussi en cours de réalisation sur la commune, les Jardins de Beauval où les constructions ont déjà commencées, deux lotissements en cours du côté du Sou, et une opération de plusieurs dizaines de logements derrière la rue Saint Exupéry et qui s'appellera le Clos du Petit Prince, mais dont le permis n'est pas encore délivré en attente de pièces complémentaires.

### **Point sur l'assainissement Avenue de l'Europe et des écoles**

Mr MAZILLE rappelle la nécessité de réaliser le passage en séparatif pour les eaux usées et eaux de pluie sur la commune afin de réduire la quantité d'eau traitée dans la station d'épuration. Tous ces quartiers sont en réseau unitaire d'où la réalisation des travaux.

Les travaux ont commencés par la rue Lamartine, le prestataire est en train de reboucher la tranchée, puis un passage entre le parking de Lidl et les bâtiments du club de boules et la suite consiste à passer en séparatif le long de l'Avenue de l'Europe côté Est. Actuellement pour des raisons de planning par rapport à la rentrée scolaire il a été préféré de stopper l'opération Avenue de l'Europe et revenir sur le groupe scolaire Dumoulin. Après les travaux de plomberie sous les bâtiments, voir travaux sous vide sanitaire, un raccordement sera réalisé sur ce réseau séparatif en cours de réalisation par la société SCTP. Les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de juillet et tous les travaux seront finis pour la rentrée scolaire.

**Les marquages de la rue Jean Carron** sont commentées. Suite aux réunions de la commission il avait été décidé de réaliser un marquage provisoire afin de connaître le comportement des automobilistes sur un futur aménagement en voirie urbaine de ce grand axe de la commune. Mr MAZILLE décrit le positionnement des bandes cyclables et des zones de stationnement ainsi que le dimensionnement de la voirie, 6,5 mètre de large, et des bandes cyclables de 1,7m et des trottoirs encore suffisamment large surtout côté Ouest. Sur la dernière photo on voit la matérialisation du passage pour piéton à l'aplomb de la ferme depuis les derniers stationnements qui ont été aménagés dans cette rue où des personnes gardent des enfants et donc un besoin en

stationnement. Comme ces personnes utilisent des poussettes pour emmener les enfants à l'école il y a besoin d'une continuité piétonne.

Pour l'instant il ne s'agit que de peinture et dans le cadre de l'aménagement définitif cela sera, à cet endroit, un trottoir.

Pour mieux cibler le fonctionnement le radar de contrôle automatique de vitesse a été installé afin de sensibiliser les conducteurs à l'évolution de cette voirie.

**D'autres projets d'urbanisme :** le pôle médical ouvert depuis peu avec la pharmacie un opticien ainsi que des professionnels de santé, la pose du mobilier autour du lac de la gare, la commune n'est pas maître d'ouvrage sur ce projet géré par la CCSB, permettant aux occupants de la résidence pour personnes âgées de pouvoir faire le tour du lac avec des points de repos. Les deux dernières photos montrent l'avancement des travaux du lycée privé de Bel Air pour une rentrée prévue en septembre 2016.

Dernière opération d'urbanisme en cours gérée par la commune, la division de la propriété MARGUIN rachetée par la commune. Sur la première partie, côté rue Carron il y a deux lots, un premier où la maison est déjà en construction et un deuxième où il y a un projet. L'ancienne maison, le garage et le terrain feront un lot qui sera mis en vente et au fond du tènement il pourrait y avoir un projet de trois lots pour des maisons individuelles.

Mr le Maire confirme qu'il faut que la maison soit vendue le plus rapidement possible, estimatif des domaines à 192 000 €, afin de rembourser en parti l'investissement de la collectivité, un premier bornage a été réalisé pour une surface d'environ 900 m<sup>2</sup> de terrain pour mettre une clôture, un nettoyage a été réalisé à l'intérieur de la maison inoccupée depuis plusieurs années pour un coût de 750 € par la société Chanudet. Quelques travaux de toiture sont aussi à prévoir demandés à la société Charbonnel pour 2 500 €. Les services techniques ont débroussaillé le terrain pour que la maison présente bien pour la vente et arriver à en avoir un prix correct. Les trois autres lots seront à viabiliser pour être eux aussi mis en vente. Le but final étant de récupérer la PVR pour financer la réalisation de la voirie desservant ces lots.

Mr le Maire informe sur un projet d'étude commune avec la CCSB sur la contre allée qui débute au niveau du Rond-point des Beaujolais jusqu'au futur aménagement du magasin Colruyt. Suite à la demande des établissements Girardot qui ont demandé une sortie pour le personnel directement sur le RD306 cette contre allée se trouve coupée. Cette demande émane de l'inspection du travail qui considère que le flux de poids lourds dans l'entreprise est trop important pour garder une seule entrée sur le site.

La compétence développement économique revenant à la CCSB le portage du projet lui en incombe.

Pour la partie de la Maison des Beaujolais jusqu'à la zone commerciale il s'agit plus d'une étude sur le déplacement doux entre le nord et le sud de la commune et qui sera supporté par la municipalité si réalisation il y a.

Mr le Maire informe le conseil que la communauté de commune lui a fait la demande de mutualiser la fonction de Mme Mathilde DOYELLE qui s'occupe de l'instruction des permis de construire au sein des services administratifs, Mr le Maire souligne par ailleurs l'excellent travail sur le traitement des dossiers. Pour Mr le Maire il est un petit peu trop tôt pour l'affecter à d'autres règlements d'urbanisme et de surcroît le départ de Mme Virginie BOULAND apportera un surcroît de travail à ce poste, le temps de recruter une personne pour le remplacement, car cinquante pour cent de son activité porte sur les demandes d'urbanisme.

### **SURB-Syndicat Urbanisme Région Belleville**

Mr MAZILLE fait un point sur l'activité du syndicat regroupant les communes de Belleville, Saint-Jean-d'Ardières, Taponas et Dracé.

Sur la ZAC de Val Parc une zone située au N.E, Nexity se retire du projet d'aménagement de cette zone. De fait le syndicat se pose la question du devenir de ces parcelles propriétés du SURB. Reste quelques parcelles dont une où le propriétaire n'est pas vendeur. Une extrémité de la zone est en zone rouge du PPRNI donc aucune construction n'est possible.

Le SURB a mandaté un bureau d'étude pour faire une simulation économique et technique de toute la zone afin de savoir s'il est intéressant de construire et quel type de constructions serait le plus pertinent. La préférence de la commune de Taponas irait à la construction individuelle alors que pour Saint Jean d'Ardières compte tenu de la proximité de la rocade, même avec des protections phoniques fort onéreuses, n'est pas favorable à cette solution.

Des autres parcelles d'environ 7 000 m<sup>2</sup> appartenant au SURB, situées le long de la rocade, pourraient permettre le transfert des jardins familiaux actuellement situés à Belleville au Pré de la Cloche afin de libérer environ 5 000 m<sup>2</sup> occupés par ces jardins pour l'extension d'une entreprise située à proximité. Cela permettra aussi d'ouvrir ces jardins familiaux à l'ensemble des habitants des quatre communes du SURB.

## **SIEVA**

Mr le Maire expose l'avancement des projets du syndicat.

Réalisation par Suez Environnement de la station de traitement des eaux à Taponas. Suite à une pollution des eaux potables il y a une dizaine d'années aux hydrocarbures ainsi qu'à l'apport prochain du captage situé aux Petites Bruyères à Saint Jean d'Ardières très chargé en manganèse un traitement est nécessaire. L'eau potable sera de plus décarbonatée afin de la rendre plus douce en éliminant le calcaire.

Les travaux ayant commencés Mr le Maire présente l'état d'avancement du chantier situé à proximité des puits de captage sur la commune de Taponas en direction de la Saône.

L'ouverture effective de la station de traitement est prévue pour début 2018.

Avancement du dossier de télé-relève des compteurs d'eau du SIEVA. Ce système ayant pour but de permettre la relève automatique des consommations à distance ainsi que les anomalies pouvant résulter d'une fuite. Le syndicat est toujours en transaction avec différents candidats, le montant du chantier étant de 954 000 € sur 15 ans uniquement en fourniture et exploitation pour le lot 1, et de 400 000€ pour la pose des compteurs et émetteurs pour le lot 2. Ces coûts auront un impact de 11cts par m<sup>2</sup> d'eau pris en charge par le syndicat.

Reprise des branchements plomb le long de l'Avenue de l'Europe qui continueront sur le lotissement de la Grappe et des Grisemottes. Cela consiste au changement de la canalisation en plomb reliant le compteur d'eau à la canalisation principale.

Des renouvellements de canalisation sont prévus dès le mois d'octobre au niveau de Jasseron vers la cave coopérative de Bel Air côté Est, ce qui entrainera des gênes à la circulation pendant quelques semaines. Début 2017 devrait débiter la deuxième tranche sur la route de Bel Air et aussi enfin débiter le chantier permettant de raccorder le puits des Petites Bruyères avec la futur station de Taponas.

## **Communauté de Communes**

Distribution à l'ensemble du conseil des nouvelles compétences de la futur communauté de communes, actuellement encore en discussion avec la CCHB et le commune de Saint Georges de Reneins. Concernant la fiscalité Mr le Maire informe le conseil que cela aura une faible incidence car les taux sont assez proches. Malgré cela les taux devront être changés pour linéariser l'évolution. La volonté étant de faire des statuts les plus épurés possible de manière à ne pas être pris au piège par des compétences trop contraignantes.

Tout ce qui fera partie de l'intérêt communautaire donnera lieu à des délibérations au sein du conseil municipal, permettant de réfléchir sur certaine compétence pour le améliorer voire en supprimer certaine. Les compétences obligatoires sont bien entendu gardées, aménagement de l'espace, développement économique, les ZAC, la gestion des déchets, l'accueil des gens du voyage.

Pour les compétences optionnelles, tout ce qui concerne la gestion des rivières, de l'hydraulique, la protection et le mise en valeur de l'environnement, la politique de logement et du cadre de vie, politique de la ville, création et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire, construction et entretien d'équipements culturel et sportif, le SPANC, les actions sociales d'intérêt communautaire, les transports, les gendarmeries et les télécommunications.

Le conseil municipal devra procéder à l'élection d'un nouveau délégué au conseil communautaire, du fait de la nouvelle répartition au sein des communes la commune de Saint Jean d'Ardières gagne un représentant. Ce représentant ne sera pas issu de la liste d'opposition au conseil municipal. La candidature est ouverte à tous les conseillers municipaux de la liste majoritaire.

Mme DAVID soulève le fait que les collectivités ne veulent pas perdre leurs acquis et qu'il est parfois difficile de trouver un équilibre, ce qui n'est pas toujours bien compris.

Mr le Maire revient sur la compétence PLUI qui devait s'appliquer dès 2017 à toute la nouvelle communauté car la CCHB possède cette compétence. Il expose le fait que la loi pourrait évoluer et permettre de ne prendre

la compétence qu'à partir de 2020. Il y aurait aussi, si l'ordonnance est votée, la possibilité d'avoir plusieurs PLUI sur une même communauté de communes. L'imposition d'un seul PLUI à toute la communauté de communes serait alors reportée à 2022 compte tenu de l'important travail à réaliser.

### **Centre social et petite enfance**

Mme VIROT prend la parole pour exposer le problème de la micro-crèche Cococinelle dont le coût est trop élevé pour la CCSB. Après un temps de réflexion il apparaît une solution de réunir les deux structures petites enfances du centre social, la halte-garderie la Farandole et la Cococinelle, pour créer un multi-accueil de 25 places, pas de nouvelles places créées, par la construction d'un nouveau bâtiment de 200 m<sup>2</sup> de plein pied dans la cour du centre social. Ce bâtiment serait financé par la commune de Belleville qui louerait ces locaux au centre social.

Il y a aussi un projet d'un nouvel établissement de 10 places dans les anciens locaux de l'Escapade Rue du 14 juillet à Belleville, pour l'accueil des jeunes enfants, la liste de demande est importante : actuellement 19 familles. Le gestionnaire serait l'UDAF du Rhône. La commune de Belleville prendrait en charge la rénovation du bâtiment et le louerait ensuite.

Création d'une crèche privée à Val Parc, le permis de construire du bâtiment vient d'être déposé.

### **Question divers**

Pas de question

### **Information divers**

Mr le Maire rend compte des devis signés pour des travaux aux écoles et à la Mairie.

Mr le Maire informe le conseil sur des éventuels achats de terrains sur des emplacements réservés :

- terrain jouxtant le stade de foot en stabilisé, demande de CU en cours, estimé par les domaines à 112 000 € pour 1 600m<sup>2</sup>.
- terrain derrière la ferme CHAPUIS pour la réalisation d'un bassin de rétention et garder l'accès grâce au chemin allant de la RD 306 à la rue Jean Carron, à garder pour les déplacements doux, pour un cout de 157 500 €.

Plus de question, Mr le Maire confirme la date du 05 septembre 2016 pour le prochain conseil et lève la séance.